



Le Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement de la RDC

A partir de 2013, la RDC consolidera sa phase de préparation à la REDD+ tout en entrant pleinement dans la deuxième phase de son processus REDD+, celle d'investissement. À cet effet, le gouvernement a mis en place le *Fonds National REDD+* qui servira de bras financier et opérationnel à la mise en œuvre de sa Stratégie Nationale REDD+.

Le Fonds National REDD+ de la RDC a été établi en novembre 2012 par la signature d'un Protocole d'accord entre le Ministère des Finances de la RDC et le Bureau MPTF du PNUD (<http://mptf.undp.org/>). Le Fonds sera opérationnel dès la signature du premier accord de contribution. Un Manuel d'Opérations, élaboré en 2013, guidera son fonctionnement.

En se dotant d'un tel Fonds, la RDC se positionne comme un pays pionnier, soucieux d'accéder à la finance climat et de se doter à terme d'un accès direct au Fonds Climat Vert.

1. Objectifs

- Le Fonds National REDD+ a vocation à mobiliser diverses sources de financement et à garantir une allocation coordonnée, optimale et transparente de ces financements vers les priorités nationales REDD+.
- En établissant le Fonds National REDD+, la RDC entend par ailleurs se doter des capacités de mobilisation et de déboursement de paiements basés sur les résultats. Il s'agira notamment de mesurer, notifier, et vérifier de façon continue et transparente les résultats des activités financées par le Fonds conformément aux standards internationaux et directives de la CCNUCC.
- Enfin, la mise en place du Fonds National REDD+ accompagnera la promotion du Dialogue de Politiques pour une identification et un suivi des réformes nécessaires au succès des investissements REDD+.

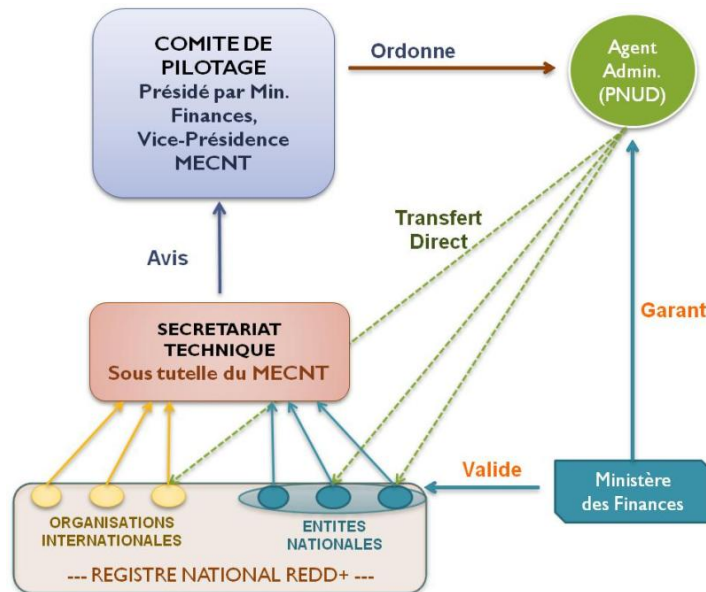
2. Gouvernance

- Soucieux d'assurer l'équilibre entre pleine appropriation nationale et alignement sur les standards internationaux en matière de gestion fiduciaire, le Gouvernement a demandé au PNUD, au travers de son Bureau des Fonds Fiduciaires Multipartenaires (MPTF), de fournir des services de gestion fiduciaire sur une période intérimaire.
- Afin de répondre à un souci d'efficacité et de pragmatisme, la structure de gouvernance du Fonds sera montée selon une approche phasée en fonction du niveau d'activités du Fonds. Le Comité de Pilotage inclura les diverses parties du processus REDD+ (gouvernement, partenaires, société civile et secteur privé). Le Secrétariat Technique sera composé d'experts de haut niveau soumis à un recrutement compétitif. Des entités nationales auront la possibilité d'accès direct au Fonds, sur base d'une évaluation positive de leurs capacités programmatiques et fiduciaires.



Figure 1 :
Arrangements Institutionnels du
Fonds REDD+ de la RDC

Le Secrétariat Technique, piloté par le Ministère de l'Environnement (MECNT), est chargé d'évaluer les propositions de programme soumises au travers du Registre National REDD. Les recommandations du Secrétariat sont transmises pour approbation au Comité de Pilotage qui ordonne à l'Agent Administratif de transférer les fonds aux entités de mise en œuvre.



3. Trois fenêtres de financement

- Le Fonds a vocation à opérer au travers de trois fenêtres de financement qui se différencient en termes de modalités de financement et de Mesure, Reporting et Vérification (MRV) des résultats.
- La première fenêtre, dédiée aux investissements REDD+ et au développement des capacités, devrait dans une première phase catalyser la plus grande part des investissements. Les deux autres fenêtres, respectivement consacrées aux paiements pour services environnementaux et aux projets REDD+ (tous deux basés sur la performance), permettront d'expérimenter et de renforcer les capacités nationales à accéder et déboursier des paiements basés sur la performance mais aussi à mettre en œuvre de manière efficace et efficiente des systèmes MRV adaptés aux différentes activités REDD+ financées par le Fonds.

	Activités financées	MRV	Paiements	Modalité de financement
Fenêtre 1	<ul style="list-style-type: none"> Développement des capacités Investissements sectoriels Programmes habilitants et intégrés 	Notification classique (rapports narratifs et financiers), sur base d'un cadre de suivi lié au R-PP et à la Stratégie REDD+	Non basés sur la performance directe, mais sur le progrès tangible du processus REDD+ national	Classique / Subventions octroyée par tranches
Fenêtre 2	Paiements pour Services Environnementaux	MRV sur base de "proxies" (indicateurs mesurant la performance carbone de façon indirecte)	Basés sur la performance	Financement ex-post sur la base de la délivrance <i>vérifiée</i> du service environnemental
Fenêtre 3	Projets REDD+	MRV carbone	Basés sur la performance	Subvention apportée à un projet carbone validé sous standards internationaux

4. Principes et critères-qualité du Fonds

- La RDC s'engage, lors de l'élaboration du Manuel d'Opérations du Fonds en 2013, à examiner et relever les défis associés à la mise en place d'un tel mécanisme innovant tels que : assurer le contrôle-qualité des projets et programmes REDD+ financés, assurer la pleine application des standards socio-environnementaux REDD+, se doter de capacités de suivi et évaluation rigoureux intégrées au Registre National REDD+, atténuer les risques de gestion fiduciaire, garantir une sélection stricte et rigoureuse des entités nationales dotées d'un accès direct, mettre en place des mécanismes indépendants d'évaluation du Fonds et de gestion des plaintes.